



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Examens et Concours

DIEC/18-798-1810 du 03/12/2018

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHÉMATIQUES - INSCRIPTIONS - SESSION 2019

Référence : Note de service n° 2015-175 du 27 octobre 2015 (BOEN n° 41 du 5 novembre 2015) - Note de service Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid46901/olympiades-nationales-de-mathematiques.html>

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Courriel : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr - Mme LECOMTE - Tel : 04 42 91 71 84 - Courriel : manuella.lecomte@ac-aix-marseille.fr

En application de la note de service visée en référence, une nouvelle édition des olympiades de mathématiques (19^{ème} olympiades) est organisée pour l'année scolaire 2018-2019.

La compétition s'adresse aux lycéens volontaires des classes de première des établissements publics et privés sous contrat **de toutes les séries générales et technologiques**. En outre, pour prendre en compte la diversité des séries d'origine des candidats, chaque académie dispose d'une large autonomie tant au niveau de l'épreuve qu'à celui du palmarès.

Pour l'édition 2019, les modèles de calculatrices, conformes à la circulaire 99-186 sont autorisés.

L'épreuve se déroulera le **mercredi 13 mars 2019 de 8 h à 12 h15 (maximum), en deux parties de deux heures chacune, séparées d'un intermède compris entre cinq et quinze minutes**. Les deux parties de l'épreuve s'appuient sur les programmes des classes de collège, de seconde générale et technologique et sur le programme commun des différentes classe de première. Les sujets sont distribués au début de chacune des parties.

La première partie est consacrée aux exercices choisis par le jury national. Chaque candidat doit résoudre individuellement deux exercices.

La seconde partie de l'épreuve est consacrée à la résolution d'exercices académiques.

Lors de la seconde partie académique, **les candidats devront concourir par binôme, si possible mixte**. Chaque binôme ne rend qu'une seule copie. Les changements ne sont pas autorisés. Néanmoins, si un candidat inscrit en binôme se retrouve seul le jour de l'épreuve du fait de l'absence de son équipier(ère) il peut concourir individuellement ou avec un autre élève dans le même cas que lui, sous réserve que les organisateurs sur place l'y autorisent.

Il est prévu, au minimum, un lycée d'accueil par département. Toutefois, le nombre de centres sera ajusté en fonction du nombre de candidats.

Les candidatures doivent être proposées par les Chefs d'établissement sur avis des professeurs de mathématiques concernés et après accord des élèves et de leurs familles.

La clôture des inscriptions est fixée **au vendredi 1 février 2019 à 10h00**.

Vous voudrez bien me faire parvenir par courriel (manuella.lecomte@ac-aix-marseille.fr) **pour le vendredi 1 février 2019 dernier délai**, la liste des candidats complétée sur le tableau joint, sous format EXCEL uniquement, annexe téléchargeable sur le PIA (portail intranet académique)-EPLE-publications. Aucun autre mode de transmission ne sera accordé.

Je vous remercie pour votre implication.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Liste des candidats inscrits par binôme

M ou Mme	NOM	Prénom	Série	Binôme	Lycée :	N°RNE :	Ville :	Emargement **
				Binôme 1				
				Binôme 1				
				Binôme 2				
				Binôme 2				
				Binôme 3				
				Binôme 3				
				Binôme 4				
				Binôme 4				
				Binôme 5				
				Binôme 5				
				Binôme 6				
				Binôme 6				
				Binôme 7				
				Binôme 7				
				Binôme 8				
				Binôme 8				
				Binôme 9				
				Binôme 9				
				Binôme 10				
				Binôme 10				
				Binôme 11				
				Binôme 11				
				Binôme 12				
				Binôme 12				
				Binôme 13				
				Binôme 13				
				Binôme 14				
				Binôme 14				

À retourner à la DIEC 3.02 (Mme Lecomte) UNIQUEMENT sous format EXCEL par courriel

à manuella.lecomte@ac-aix-marseille.fr

au plus tard le 1 février 2019

** Emargement au moment de l'épreuve uniquement, ne rien inscrire au moment de l'inscription dans la case "Emargement"